

RÉSUMÉ DU CONTRAT

Avec rémunération matérielle

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES ACTIONS

Le présent document résume les clauses importantes du contrat en lien avec le programme récompense-partenariat Mamantreneuse.

Vous devez prendre conscience de ce document avant de poser votre candidature pour le programme, après quoi Petit Mouton prendra contact avec vous si vous avez été retenu(e). Si c'est le cas, conservez ce document précieusement sur un disque externe, et non sur papier. Veuillez toutefois prendre note que Petit Mouton ne s'engage pas à prendre toutes les candidatures; il s'agira d'un choix effectué au hasard.

Petit Mouton propose toutefois de garder une banque de candidature; si vous désirez y rester, n'ayant pas été sélectionné(e) pour le tour auquel vous avez posé votre candidature, vous pouvez indiquer une date maximale pour votre candidature, dans le document joint à cet effet.

Advenant une cessation du programme, Petit Mouton publiera sur ses pages une annonce indiquant la fin du programme, mettant fin à votre candidature.

Votre rôle

Votre rôle, dans le cadre du programme, est très simple : faire de la publicité positive par l'entremise d'une page pour l'entreprise Petit Mouton. Vous recevrez un code promotionnel pour inciter les gens à acheter par vos publications/publicités, qui suivront un calendrier préétabli aux deux semaines. Les gens pourront aussi inscrire votre nom sur les sites de Petit Mouton pour vous identifier. Il n'y a toutefois aucun minimum de ventes requises pour être un membre du programme, même à répétition.

La page en question peut être une page Facebook, une page Instagram, un blog, un site web. Vous gérez votre promotion.

Lorsque les gens seront incités par vos publicités et achèteront sur les sites de Petit Mouton en vous identifiant, vous accumulerez des ventes à votre actif. Lorsque vous aurez atteint un quota de 4 ventes d'articles de valeur minimale de 25\$, par l'intermédiaire des sites de Petit Mouton, vous aurez le droit à une rémunération matérielle, soit un article gratuit du catalogue de Petit Mouton d'une valeur de 25 \$.

Tout cela est bien facile, n'est-ce pas ?

Veillez continuer votre lecture pour avoir davantage de détails.

LA RÉMUNÉRATION MATÉRIELLE

Dans ce contrat, vous serez rémunéré matériellement par un article gratuit (d'une valeur moindre à 25\$) du catalogue de Petit Mouton à la vente de 4 articles de ses sites web (de valeur minimale de 25\$), par votre intermédiaire en publicité. Vous pouvez néanmoins vous procurer vous-mêmes ces articles. Donc, en un schéma simple :



Les 5 étapes :

1. Si votre demande pour le programme est acceptée, vous recevrez un contrat que vous aurez à signer. Petit Mouton aura une petite fiche comme celle-ci-dessus avec votre nom.
2. À chaque achat sur lequel figurera votre identification ou votre code promotionnel sur les sites web de Petit Mouton, un achat incité serait rajouté à votre fiche (s'il respecte les conditions d'admissibilité plus bas).
3. Vous serez notifié lorsque vous aurez atteint votre quota de 4 articles vendus par publicité, et Petit Mouton vous demandera de choisir votre article gratuit d'une valeur de 25\$ dans son catalogue.
4. L'article choisi sera confectionné et expédié en moins de deux semaines, excluant le temps de poste.
5. Voilà ! Vous recevez votre article gratuit sans trop d'effort.

Note : Petit Mouton ne prends aucune réservation d'article pour les futures rémunérations matérielles.

Conditions d'admissibilité pour un achat

- Client vous a identifié sur l'achat;
- OU**
- Client a utilisé votre code promotionnel;
- Achat payé et livré à une adresse valide;
- Articles ne doivent pas être retournées ou remboursés;
- Achat doit avoir une valeur minimale de 25\$;

Note : Si l'un de ces critères n'est pas respecté, l'achat n'est pas comptabilisé et/ou annulé de votre fiche de ventes.

LA PUBLICITÉ

Vous publierez une publicité positive sur la page citée et choisie au moment du contrat (page Facebook, blog, site web) en faveur à l'entreprise Petit Mouton, à raison d'au moins une fois aux deux semaines selon un calendrier préétabli par Petit Mouton.

Un nombre supérieur de publicité reste à votre discrétion. Penser que plus vous faites de promotion, plus vous avez de chances d'inciter les gens. Toutefois, trop de promotion risque d'enquiquiner vos potentiels acheteurs. Il faut le prendre avec son grain de sel.

La publicité requise peut être sur le produit de votre choix, et peut être aussi simple que l'exemple suivant :

<p>Couche Petit Mouton aujourd'hui ! J'aime le fit et les couleurs pastel. ^^</p> <p>@PetitMouton</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"><p><i>Insérer une image de la couche lavable</i></p></div>

OU

<p>Ici, on utilise [article] de Petit Mouton ! Vous pouvez obtenir 10% chez Petit Mouton avec le code WXYZ</p> <p>www.PetitMouton.net</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center;"><p><i>Insérer une image de l'article en question</i></p></div>
--

LE CALENDRIER

Un calendrier vous sera remis afin d'identifier les périodes durant lesquelles vous devrez publier votre publicité. Un minimum d'une publicité aux deux semaines est demandé et ces périodes de deux semaines sont préétablies par Petit Mouton.

Une vérification des publications des membres du programme se fera à la première et à la deuxième semaine d'une période.

Advenant une publicité manquante pour une période préétablie, vous avez 7 jours pour répondre aux messages de Petit Mouton et corriger la situation. Si des retards adviennent souvent, ou qu'il n'y a pas de réponse, Petit Mouton se garde le droit de résilier le contrat sans autre préavis, et tout paiement matériel non-finalisé avant la fin du contrat sera perdu.

Pour de plus amples renseignements, il est recommandé de lire la portion du contrat à cet effet. Celui-ci vous sera envoyé si votre candidature est retenue.

LES RESPONSABILITÉS

Vous avez carte blanche pour faire les publicités, jusqu'à un certain point. Petit Mouton ne vous donnera aucune instruction précise sur la manière d'effectuer vos services publicitaires : vous êtes donc complètement responsable de vos publicités.

La nétiquette et un français correct sont de mise. Une révision du français avant la publication de la publicité est recommandée afin d'éviter les erreurs de frappe et les malentendus. Faillir à livrer un message correct peut entraîner une rupture du contrat sans préavis.

Vous vous engagez à ne pas divulguer d'informations que vous pourriez obtenir au sujet de Petit Mouton et qui n'est pas accessible au grand public.

De même, si vous désirez obtenir un logo de Petit Mouton pour votre publicité, vous ne pouvez l'utiliser qu'avec l'autorisation écrite de Petit Mouton à chaque nouvelle utilisation. À moins d'avis contraire, vous ne pouvez pas modifier les images que vous recevrez par Petit Mouton.

Vous avez la responsabilité d'avertir Petit Mouton si vous serez dans l'impossibilité de remplir vos obligations durant une semaine, deux semaines ou toute une période préétablie. L'omission de cet avertissement risquerait de causer la résiliation du contrat après un préavis par courriel électronique ou messagerie instantanée.

Si Petit Mouton décide de nouvelles exigences ou fait de nouvelles demandes liées aux contrats actifs, vous devez vous y plier.

Les interdictions

Petit Mouton ne tolérera pas le porte-à-porte, le harcèlement, les « spam », les courriels électroniques publicitaires, le courrier papier publicitaire, les dépliants publicitaires que pourrait créer un membre du programme, ni tout autre forme de publicité autre que celle sur la page désignée en début de contrat. Il s'agit d'une entreprise en ligne, et toute la publicité se fera dans le respect des autres et en évitant toute forme publicitaire jugée excessive.

Une publicité mensongère ou frauduleuse sera sous votre responsabilité, et toute atteinte à la personne, à une entreprise ou à quelque chose demeurera sous votre responsabilité. La publicité est vôtre, et le nom sur le contrat aussi : il ne peut y avoir d'accusation contre une personne autre.

Si Petit Mouton juge une publicité inappropriée ou négligeant certains aspects de la nétiquette, l'entreprise a tous les droits de vous demander de la retirer. Un refus de se plier à cette demande est un geste contre votre contrat, et des mesures judiciaires pourront s'appliquer.

LES PÉNALITÉS

Advenant une atteinte à la personne, un dommage, un retard excessif ou des retards répétés, ou tout autre situation, Petit Mouton se garde le droit de résilier le contrat sans devoir fournir d'explications. Vous aurez cependant un avis par courriel électronique ou messagerie à cet effet avant la résiliation du contrat. Selon la gravité, l'entreprise peut :

- Retirer un achat du quota d'articles vendus par publicité jusqu'à réparation de la faute;
- Retirer complètement la rémunération matérielle si Petit Mouton n'obtient pas de réponse sur celle-ci pendant 7 jours (au temps du paiement matériel);
- Retirer complètement la rémunération matérielle même si le quota de quatre articles ou plus a été vendus et il y aura résiliation du contrat sans préavis, et ce si la faute est jugée suffisamment grave.
- S'il y a résiliation du contrat et que le quota de quatre articles vendus par publicité n'est pas atteint OU que vous n'avez pas encore choisi votre rémunération matérielle avant l'échéance du contrat, les ventes par publicité seront perdues. L'entreprise n'a pas l'obligation d'envoyer une rémunération qui n'aura pas été réclamée avant l'échéance du contrat. Vous disposez de 7 jours préalable après la résiliation du contrat pour réclamer votre article d'une valeur de 25\$.

DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est valable pour 8 périodes de deux semaines, soit 3 mois et quelques jours, ou lorsque vous aurez atteint 5 rémunérations matérielles (articles gratuits). À cette échéance, si vous désirez refaire partie du programme, vous devrez de nouveau poser votre candidature.

Petit Mouton souhaite donner la chance de faire partie du programme à tous, sans distinction de ceux en ayant déjà fait partie. Petit Mouton pigera donc au sort dans la banque de candidatures disponibles sans distinction.

Si vous faites partie d'un contrat actif, vous ne pouvez pas poser de nouveau votre candidature pour un autre tour avant l'échéance du présent contrat. Si vous le faites malgré cet avertissement, votre candidature sera tout simplement retiré de la banque de candidatures. Des récidives peuvent entraîner un refus complet de votre candidature future.

RÉSILIATION DU CONTRAT

Comme il a été mentionné à plusieurs reprises, Petit Mouton a entièrement le droit de résilier le contrat si l'entreprise croit cette action préférable, peu importe la raison. L'entreprise n'a aucunement l'obligation d'en révéler la cause, bien qu'elle puisse le faire.

En cas de manquement aux obligations de la part de Petit Mouton, vous pouvez aussi résilier votre contrat. Néanmoins, la résiliation annule tout achats incités.

Vous pouvez résilier votre contrat en cas de deuil, naissance, maladie ou tout autre évènement qui pourrait advenir. Veuillez toutefois noter que vous perdrez votre quota d'achats incités, et tout paiement matériel non-finalisé.

AUTRES

Si Petit Mouton juge l'une de vos œuvres ou publicités exquises, l'entreprise a le droit de vous demander de lui accorder une licence complète gratuite, par écrit. L'entreprise pourra donc utiliser à bon escient cet œuvre ou cette publicité, sans date limite.

Toutefois, Petit Mouton doit vous demander une autorisation écrite (que vous pouvez refuser) si votre contrat est échu, pour les mêmes termes d'utilisation. Vous restez le détenteur des droits d'auteur puisque toute publicité est sous votre responsabilité.

Toutes conversations entre vous et Petit Mouton sont archivées.

<p>Veuillez conserver électroniquement ce document si vous désirez faire partie du programme, surtout si votre candidature est retenue. Veuillez préserver l'environnement et NE PAS IMPRIMER CE DOCUMENT.</p>
--